

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES

Séance du 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil de la communauté de communes du Béarn des gaves se sont réunis à Salies-de-Béarn, sous la présidence de Monsieur Jean LABOUR. Etaient présents les délégués formant la majorité des membres en exercice, dont les noms figurent au tableau ci-dessous.

ARRIBERE Daniel	JOUANLONG-BERNADOU Christiane	MATHEU Joseph
BALDAN Patrick *	JOURNIAC Jean-Claude	MINVIELLE Marie-Ange
BALESTA Patrick	LABACHE Philippe	MONTEGUT Marcel
	CASTERA Alexis, suppléant de LABORDE Charlette	MOURLAAS Marie-Hélène
BENETEAU Bernard	LABOUR Jean	MUEL René
	LAGARONNE Maryvonne	NEXON Grégory
BOURGUET Jacques	LAGRILLE Fernand	PEDEHONTAA Jacques **
BOURREZ Alain	LALANNE Patrice	
CABANNE Thierry	ETCHEVERRY Pierre, suppléant de LAMBERT Nadine	POMMIERS Jean
CARRAU Jean-Pierre		PREVOT Philippe
CASAMAYOR Michel	LANSALOT-GNE Michel	PUHARRÉ Michel
CAZENAVE Jean	LANSALOT-MATRAS Francis	
COUTURE Marie-France	LARCO Jean Claude	ROUJILLY André
DAGUERRE André	LARROUDE Gilbert	SALLENAVE Germain
DOMERCQ-BAREILLE Jean		SALLENAVE Jean-Pierre
FATIGUE Jany	LATAILLADE Jean-Robert	SALLIER Eric
	LAUGA Gilles	
FORCADE Michel	LAFOURCADE Daniel, suppléant de LAVIE-CAMBOT Maurice	
	LAVIELLE Françoise	SEGUIN Marc
LACAZE André, suppléant de FRANÇAIS Hubert	LENDRE Jean Baptiste	SERRES-COUSINE Claude
GERE Thierry	LOPEZ Annie	SUSBIELLES Philippe **
	LOUIS Françoise	TOUZAA Guy
HOURCADE Martine	LOUSTALET Patrick	TROUILH Francine
HOURQUEBIE Jean		VIGNAU Pierre
ITURRIA Jean	MARTIN Alain	VIGNEAU Daniel

Etaient excusés(es)/absent(es) : Jean BAUCOU, Catherine BONNEFON, Gaston FAURIE, Mireille FOSAR, Hubert FRANÇAIS, Roland GRECHEZ, Charlette LABORDE, Nadine LAMBERT, Bruno LANNES, Marie-France LASSALLE, Maurice LAVIE-CAMBOT, Caroline MARTIAS, Isabelle POEYDOMENGE, Roger RECALDE, Bernard SAPHORES et Carine SARRIQUET. (16)

* : Monsieur Patrick BALDAN était absent pour les n°1 et n° 2

** : Messieurs Jacques PEDEHONTAA et Philippe SUSBIELLES étaient absents pour les points n° 1 à 3.2 – Zone des Pyrénées (inclus).

Délégués suppléants présents avec voix délibérative (le délégué titulaire étant absent) : Alexis CASTERA, Pierre ETCHEVERRY, André LACAZE et Daniel LAFOURCADE. (4)

Procurations : Monsieur Jean BAUCOU à Monsieur Michel PUHARRE, Madame Mireille FOSAR à Madame Françoise LAVIELLE, Monsieur Bruno LANNES à Monsieur Jean-Claude LARCO, Madame Marie-France LASSALLE à Monsieur Patrick BALDAN. (4)

Délégués suppléants présents sans voix délibérative (le délégué titulaire étant présent) : néant.

Le présent compte-rendu a été rédigé par les services, à partir des notes de Monsieur Bernard BENETEAU, désigné secrétaire de séance.

Monsieur Jean LABOUR soumet le compte-rendu de la dernière séance à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et 3 procurations, approuve le compte-rendu du 16 mars 2018.

1 – PERSONNEL : création d'un emploi de technicien et d'un emploi de technicien principal de 2nde classe

Monsieur Jean DOMERCQ-BAREILLE, vice-président délégué à l'administration générale et au personnel, informe l'assemblée du départ, au 1^{er} juin 2018 et par voie de mutation, de Monsieur Régis LEPAGE, adjoint au responsable des services techniques. Il précise certaines modalités relatives à son remplacement.

Monsieur LEPAGE est titulaire du **grade** de *technicien principal de 1^{er} classe*, (le troisième et dernier grade du cadre d'emplois de technicien territorial) ; afin de pouvoir le remplacer par un fonctionnaire ne détenant pas ce grade ou par une personne issue du secteur privé, il est nécessaire de créer un emploi correspondant à chacun des deux autres grades du cadre d'emplois : *technicien principal de 2nde classe* et *technicien*.

Appelé à se prononcer, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et 3 procurations, décide la création :

- d'un emploi de **technicien territorial** à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018,
- d'un emploi de **technicien principal territorial de 2nde classe** à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018.

2 – NUMÉRIQUE

Monsieur Grégory NEXON, vice-président délégué à la communication et au numérique, rappelle que l'assemblée a, par délibération du 21 septembre 2017, approuvé le principe de la création d'un syndicat mixte ouvert regroupant le département des Pyrénées-Atlantiques et les EPCI de son territoire hors la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées. Cette décision de principe confiait également au syndicat la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement numérique.

Monsieur NEXON précise que les travaux du comité de pilotage ont, depuis, permis de proposer le projet de statuts qui a été transmis avec la note de synthèse. Il rappelle les enjeux de la création du syndicat :

- constituer une gouvernance politique pour le développement numérique du territoire,
- créer une expertise numérique dans toutes ses dimensions,
- développer économiquement le département par le numérique,
- maîtriser techniquement le déploiement du numérique avec efficacité,
- fédérer et structurer les acteurs.

Monsieur NEXON précise également que la mission d'aménagement numérique du territoire dévolue au Syndicat mixte doit pouvoir le positionner à la fois comme maître d'ouvrage du chantier de construction des réseaux de communication et comme le développeur, l'intégrateur et l'accompagnateur de proximité des usages et des services numériques.

Enfin, comme il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la CCBG au sein du comité syndical, Monsieur NEXON propose sa candidature comme titulaire et celle du président comme suppléant.

Le président propose de laisser sa place de délégué suppléant, mais aucune candidature n'est déclarée.

Sont alors soumis ensuite au vote de l'assemblée :

- le projet de statuts du Syndicat mixte,
- l'adhésion de la CCBG au Syndicat,
- la désignation du vice-président en charge du numérique et du président, respectivement comme délégué titulaire et délégué suppléant, pour représenter la CCBG.

Appelé à se prononcer, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et 3 procurations :

- approuve les statuts du Syndicat mixte numérique 64 tels qu'ils lui ont été présentés,

- décide l'adhésion de la CCBG au Syndicat mixte numérique 64,
- désigne Monsieur Grégory NEXON, vice-président délégué à la communication et au numérique, comme représentant titulaire et Monsieur Jean LABOUR, président, comme représentant suppléant.

Monsieur NEXON termine son exposé en attirant l'attention des élus sur deux points très importants pour la suite de la démarche :

- la nécessité de finaliser l'adressage de chaque commune (numéro et nom de voie), sans quoi le raccordement des futurs abonnés au réseau de fibre optique sera techniquement impossible,
- la nécessité d'inventorier les biens meubles et immeubles d'ici mai 2018 (fourreaux, central téléphonique, pylône...) et d'informer le département (via la CCBG) des créations de ZA et lotissements (pour lesquels des fourreaux vides ont été prévus), des aménagements de voirie, des effacements de réseaux et de la construction de répartiteurs, pylônes...

Monsieur LALANNE demande si le calendrier prévisionnel va être respecté. Monsieur NEXON répond que tel devrait être le cas, puisque ce point précis figure clairement dans le cahier des charges de la consultation engagée, mais que la phase de négociation avec les entreprises candidates à la délégation de service public n'étant pas encore achevée, il ne peut être que partiellement affirmatif sur ce point.

Arrivée de Monsieur Patrick BALDAN

3 – COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – BUDGETS PRIMITIFS 2018

À la note de synthèse, ont été joints les documents suivants :

- *une note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2017,*
- *une note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2018,*
- *pour chaque budget :*
 - les résultats d'exécution du budget extraits du compte de gestion *,
 - le/les tableaux de présentation simplifiée du compte administratif 2017 *,
 - le/les tableaux de présentation simplifiée du budget primitif 2018.

* : hormis pour les budgets annexes « panneaux photovoltaïques Maison des arts Sauveterre » et « aménagement locaux professionnels à Labastide-Villefranche », qui ont été créés à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour le budget annexe « plateforme – unité Légumes de Mijourne », seuls les résultats figurant au compte de gestion sont présentés (pas de BP 2017).

Le diaporama présenté en séance reprend les principales informations figurant dans les notes de présentation et les tableaux mentionnés ci-dessus.

Pour chaque budget, sont ensuite soumis au vote de l'assemblée :

- le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017 *,
- le compte administratif 2017 *, le président quittant la séance et confiant la présidence de l'assemblée à Monsieur René MUEL, doyen d'âge,
- les affectations des résultats de l'exercice 2017 *,
- le budget primitif de l'exercice 2018.

3-1 Budgets annexes « ordures ménagères » - secteur Navarrenx et Sauveterre et service * « ordures ménagères » - secteur Salies (service du budget général)

* : pour une présentation cohérente de l'ensemble des opérations relatives à la gestion des déchets, la présentation de ce service suit celle des 2 budgets annexes autonomes associés aux secteurs de Navarrenx et Sauveterre ; cependant, l'exécution de ce « service » pour 2017, les résultats, ainsi que les prévisions pour 2018 ne font pas l'objet de votes.

Rapporteur : Monsieur Daniel ARRIBERE, vice-président délégué à l'environnement.

Exécution du budget annexe « OM – RI Navarrenx »

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (le président ayant quitté la séance).

Les affectations des résultats de l'exercice 2017 sont approuvées à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Exécution du budget annexe « OM – Sauveterre »

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (le président ayant quitté la séance).

Les affectations des résultats de l'exercice 2017 sont approuvées à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Monsieur ARRIBERE rappelle que la gestion des déchets sur les secteurs de Navarrenx et de Sauveterre est unifiée à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces deux secteurs n'en forment plus qu'un seul et les opérations sont retracées dans un budget primitif annexe et autonome unique.

Budget primitif annexe 2018 – OM-RI Navarrenx-Sauveterre

Le budget primitif 2018 est approuvé à la majorité des membres présents et 4 procurations (3 voix contre et 3 abstentions).

Exécution du « service » OM – Salies (partie du CA général)

À l'issue de la présentation des résultats de 2017 et des prévisions pour 2018, Monsieur Jean-Pierre SALLENAVE demande si la modification de la fréquence de la collecte des ordures ménagères (tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines) va nécessiter un changement de volume des bacs individuels, comme cela se dit.

Après avoir rappelé que la grande majorité des usagers sortent déjà leur bac d'ordures ménagères tous les 15 jours, Madame BASTERREIX répond que des permanences seront organisées afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir des contenants adaptés à leurs besoins.

3-2 Budgets annexes relatifs aux zones d'activité

Rapporteur : Monsieur Marc SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Zone d'activité de Navarrenx

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (le président ayant quitté la séance).

Les affectations des résultats de l'exercice 2017 sont approuvées à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Zone d'activité des Pyrénées (Salies de Béarn)

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (le président ayant quitté la séance).

Les affectations des résultats de l'exercice 2017 sont approuvées à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Arrivée de Messieurs Jacques PEDEHONTAA et Philippe SUSBIELLES.

Zone d'activité des Glaces (Sauveterre-de-Béarn)

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (le président ayant quitté la séance).

Les affectations des résultats de l'exercice 2017 sont approuvées à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Zone d'activité de Lasgourgues (Sauveterre-de-Béarn)

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (le président ayant quitté la séance).

Les affectations des résultats de l'exercice 2017 sont approuvées à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Plateforme Mijourne (Sauveterre-de-Béarn)

Le président explique la situation de ces terrains, situés en face de La Station et acquis par l'ex-cc de Sauveterre-de-Béarn pour permettre l'implantation d'une entreprise (production de légumes), qui n'a pu être réalisée.

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

3-3 Budget annexe « Poste » (Sauveterre-de-Béarn)

Rapporteur : Monsieur Marc SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (le président ayant quitté la séance).

Les affectations des résultats de l'exercice 2017 sont approuvées à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Ce budget annexe a été dissous au 31 décembre 2017 ; les résultats sont intégrés au budget primitif général 2018.

3-4 Budget annexe « Pôle économique – La Station »

Rapporteur : Monsieur Marc SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (le président ayant quitté la séance).

Les affectations des résultats de l'exercice 2017 sont approuvées à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

La proposition de revalorisation des charges locatives faite par la commission « économie » est approuvée à l'unanimité des membres présents et 4 procurations. Monsieur LANSALOT-MATRAS souligne que cette proposition n'est pas le fait du hasard, mais découle de l'analyse des coûts réels de fonctionnement.

Le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

3-5 Budget annexe « Aménagement de locaux professionnels à Labastide-Villefranche »

Rapporteur : Monsieur Marc SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

3-6 Budget annexe et autonome « Panneaux photovoltaïques – Maison des arts Sauveterre-de-Béarn »

Rapporteur : Monsieur Marc SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

3-7 Budget général

Rapporteur : Monsieur Marc SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Exécution du budget général 2017

La présentation des résultats est effectuée sans tenir compte de ceux du « service » de gestion des déchets sur le secteur de Salies-de-Béarn (voir plus haut.)

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (le président ayant quitté la séance).

Les affectations des résultats de l'exercice 2017 sont approuvées à l'unanimité des membres présents et 4 procurations.

Budget primitif général 2018

La présentation de la section de fonctionnement est faite par thématique, ce qui correspond aux travaux effectués par les différentes commissions (se référer à la note brève et synthétique relative aux budgets transmise avec la convocation).

➤ Attribution des subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement sont attribuées comme indiqué au tableau suivant ; le montant total de **377 932 €** est inscrit au budget primitif général de l'exercice 2018.

Bénéficiaire	Montant proposé	Nombre de suffrages	Résultats des votes			Nombre de versements
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	
Association Lous Petitous (crèches de Salies et d'Auterrive)	217 104	67, dont 4 procurations	66, dont 3 procurations	0	1 (procuration)	2
Association Les P'tits lutins - RAM	55 753	id	id	0	1 (procuration)	1
Mission Locale de Mourenx	19 484	id	id	0	1 (procuration)	1
Mission Locale de Mourenx pour FAIRE	3 543	id	id	0	1 (procuration)	1
Mission pour Rencontres de l'Emploi	648	id	id	0	1 (procuration)	1
Association Transition (PLIE)	10 000	id	id	0	1 (procuration)	1
Association Tennis club sports loisirs (ALSH)	23 000	id	id	0	1 (procuration)	2
Association Sauveterre Espace Culturel (éducation musicale - Sauveterre)	25 800	vote reporté - convention de partenariat à établir				
Association Musique et danse (éducation musicale - Navarrenx)	9 300	vote reporté - convention de partenariat à établir				
Association Petit cantonal	10 000	id	67, dont 4 procurations	0	0	1
Association Lou Mercat (épicerie solidaire)	1 500	id	id	0	1 (procuration)	1
Association Béarn initiative	1 800	id	id	0	1 (procuration)	1

➤ Attribution des subventions dites « évènementielles »

Compte-rendu des débats

- Vélo-club de Salies-de-Béarn

Monsieur BOURGUET demande pourquoi une subvention est accordée à cette association et pas à celles organisant des tournois de football et d'autres sports. Le président lui répond que les tournois, organisés en grand nombre sur le territoire ne font pas partie des manifestations subventionnées.

Madame TROUILH souligne que l'objet de la demande du vélo-club salisien mentionné n'est pas l'organisation d'une randonnée (correction apportée dans le tableau).

- Archéologie et histoire des 2 gaves

Monsieur SERRES-COUSINE indique que cette association, agréée, peut être mandatée pour réaliser des fouilles archéologiques et que cette étape est préalable à tout projet de valorisation ultérieure des terrains de la zone des Pyrénées. Il évoque un jumelage qui pourrait être conclu avec un village espagnol dont le sous-sol a le même profil géologique.

- Jurade du Sel

Monsieur Jean-Pierre SALLENAVE demande pourquoi la proposition du bureau est d'attribuer 1 200 € pour une demande de l'association de 3 000 €. Monsieur SERRES-COUSINE répond que, pour ce genre de manifestations, le bureau a proposé de maintenir l'aide accordée en 2017.

- Il Momento Vocale

Madame TROUILH précise que la commission « tourisme » souhaite qu'il soit demandé à l'association de se produire, outre à Salies, sur le territoire d'autres communes de la CCBG.

- Lacaze aux sottises

Monsieur SERRES-COUSINE précise que deux actions proposées par l'association ont été retenues pour recevoir l'aide de la CCBG : les « résidences d'artistes », à Navarrenx, et la Fête des Sottises. La commission souhaite que cette dernière manifestation, qui a un réel intérêt communautaire, soit étendue à tout le territoire. À Madame TROUILH, qui demande quel était le montant initial de la demande, Monsieur SERRES-COUSINE répond qu'il s'élevait à un montant global de 14 000 € pour la totalité des événements listés par l'association.

- Lous deus Remparts

À Madame LAGARONNE, qui demande pourquoi il y a un tel écart entre la demande (1 500 €) et la proposition du Bureau (500 €), Monsieur SERRES-COUSINE répond que l'association propose ses prestations gratuitement et que la commission souhaite qu'ultérieurement, une participation financière soit demandée aux touristes.

- Rencontres d'Orion

La proposition du Bureau est de ne pas attribuer de subvention (demande : 1 000 €). Madame COUTURE rappelle que la structure est bien associative. Monsieur SERRES-COUSINE précise que l'intérêt communautaire des actions proposées n'était pas évident.

- Précision finale

Une fois l'ensemble des vote achevés, Monsieur PUHARRE souhaite préciser que les différentes abstentions qu'il a exprimées pour le vote de la plupart des subventions ne correspond pas à son choix personnel, mais bien à un suffrage par procuration.

Les subventions « évènementielles » sont attribuées comme indiqué au tableau figurant à la page suivante ; le montant total de **49 913 €** est inscrit au budget primitif général de l'exercice 2018.

Association / objet	Montant attribué	Nombre de suffrages	Résultats des votes		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
Union commerciale et artisanale de Navarrenx /quinzaine commerciale	1 000	67 dont 4 procurations	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Union commerciale et artisanale de Sauveterre de Béarn	1 000	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Comité d'Animation Navarrenx /salon artisanal	1 500	id	67 dont 4 procurations	0	0
Amicale sapeurs pompiers de Labastide-Villefranche	500	id	67 dont 4 procurations	0	0
Amicale sapeurs pompiers de Salies de Béarn	1 400	id	67 dont 4 procurations	0	0
Amicale sapeurs pompiers de Sauveterre de Béarn	1 300	id	67 dont 4 procurations	0	0
Amicale sapeurs pompiers de Navarrenx	1 250	id	67 dont 4 procurations	0	0
ASIAD du Béarn des Gaves	1 700	id	67 dont 4 procurations	0	0
Lou Mercat	1 500	id	67 dont 4 procurations	0	0
Musiques et Danses	1 000	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Pétanque Salisienne	500	id	64 dont 3 procurations	0	3 (dont 1 procuration)
Vélo Club Salisien /trophée des jeunes - challenge inter-écoles	1 500	id	57 dont 3 procurations	7	3 (dont 1 procuration)
Archéologie et histoire des 2 gaves	1 000	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Comité d'Animation Navarrenx /fête du saumon	2 000	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Fédération des P-A pour la pêche et la protection du milieu aquatique /fête du saumon	663	id	66 dont 3 procurations	1	0
CDC Animation / foire de la blonde d'Aquitaine	5 500	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)

Association / objet	Montant attribué	Nombre de suffrages	Résultats des votes		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jurade du sel /fête du sel	1 200	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Alto en Béarn / concerts	2 000	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Amicale Camp de Gurs / spectacle - projet avec collègue - conférence	500	id	67 dont 4 procurations	0	0
Association Sauveterre Espace Culturel /Médiévales à Sauveterre	2 000	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Comité d'Animation de Navarrenx /Médiévales à Navarrenx	2 000	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
IFOCAP Adour / conférence sur territoires ruraux	300	id	67 dont 4 procurations	0	0
Il Momento Vocale / concerts	100	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Lacaze aux sottises /résidences d'artistes à Navarrenx	2 000	id	65 dont 3 procurations	1	1 (procuration)
Lacaze aux sottises / fête des sottises	3 000	id	65 dont 3 procurations	1	1 (procuration)
Les Musicales de Lahontan / concerts	500	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Pierres Lyriques / concerts	4 000	id	65 dont 3 procurations	0	2 (dont 1 procuration)
Chancaires / printemps de l'arribère	5 000	id	65 dont 3 procurations	0	2 (dont 1 procuration)
Lous Deus Remparts / soirée de chants béarnais	500	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Confrérie de la confiture de piperade / concours gastronomique	200	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)
Salies à peindre / festival de peinture	3 300	id	66 dont 3 procurations	0	1 (procuration)

➤Section d'investissement

Les projets d'investissement sont présentés dans le tableau suivant :

Bénéficiaire	DEPENSES 2018	FCTVA 2018	SUBVENTIONS	AUTRES RECETTES	BESOIN DE FINANCEMENT
Travaux par opérations	240 000	39 370	0	0	200 630
100 - Friche artisanale	190 000	31 168			158 832
104 - Piscine Navarrenx	25 000	4 101			20 899
105 - Stade Rugby Navarrenx	25 000	4 101			20 899
Travaux divers / Achats	374 781	61 479	0	0	313 302
Zone du Herre : voirie / signalétique	106 500	17 470			89 030
Stade Foot Navarrenx	10 000	1 640			8 360
Stade Foot Rivehaute	7 400	1 214			6 186
Stade Foot Salies	7 925	1 300			6 625
Salle des sports Salies	22 000	3 609			18 391
Stade Rugby Salies	12 956	2 125			10 831
Stade Foot Lahontan	13 000	2 133			10 867
Matériel Service technique	86 400	14 173			72 227
RAM Sauveterre	58 200	9 547			48 653
Maison Rospide	10 000	1 640			8 360
Local coopérative bois Nx	23 400	3 839			19 561
Cabanes coins pêche	2 000	328			1 672
Dépenses diverses	15 000	2 461			12 539

Bénéficiaire	DEPENSES 2018	FCTVA 2018	SUBVENTIONS	AUTRES RECETTES	BESOIN DE FINANCEMENT
Achat immobilier	0		0	61 199	-61 199
Zone du Herre				61 199	-61 199
Aides à l'immobilier	70 000		0	0	70 000
Enveloppe à attribuer	70 000				70 000
Fonds de concours	30 000		0	0	30 000
Enveloppe à attribuer	30 000				30 000
Prêt d'honneur	15 000		0	2 756	12 244
Enveloppe 3 prêts x 5 000€	15 000			2 756	12 244
Avance budgets	92 311		0	127 130	-34 819
Redevance OM	70 000			70 000	0
Photovoltaïque MDA	1 688				1 688
Zone de Lasgourgues	20 623				20 623
Portage EPFL Pyrénées				57 130	-57 130
Dépenses imprévues	67 500		0	0	67 500
Echangeur de Carresse	17 500				17 500
Dépenses imprévues	50 000				50 000
TOTAL PAR COLONNE	889 592	100 849	0	191 085	597 658

➤Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères appliquée sur le territoire de l'ex-cc de Salies-de-Béarn

Appelé à se prononcer, le Conseil communautaire, à la majorité des membres présents et 4 procurations (4 abstentions), fixe à 10,34 % le taux de la TEOM 2018.

➤ Taux des taxes locales

Le projet de budget présenté a été établi en fonction d'un produit fiscal calculé avec une augmentation du taux de chaque taxe locale de 7%. Appelé à se prononcer sur cette évolution des taux, le Conseil communautaire l'approuve, à la majorité des membres présents et 4 procurations (14 voix contre et 2 abstentions).

➤Vote du budget général

Le budget primitif général 2018 est approuvé à la majorité des membres présents et 4 procurations (1 abstention).
